PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 décembre 2005

Ouverture

1 - ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 24 OCTOBRE 2005	8 – AVENANT N° 1 AU MARCHE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE
2 – AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT	9 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
3 - DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET PRIMITIF 2005- VILLE - ASSAINISSEMENT	10 – ETUDE PROSPECTIVE
4 – DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL GENERAL	11 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES et RETRAIT DE LA CCST DU SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA FORET DE BOUCONNE
5 – MISE EN PLACE DES QUOTIENTS FAMILIAUX POUR LES CLAE ET LE CLSH	12 – MISE À DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COMMUNES A LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DE LA SAVE AU TOUCH
6 – CHOIX D'UN PRESTATAIRE DE SERVICE POUR LES CLAE ET LE CLSH	13 – AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE
7 – CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC LA MJC	14 – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

L'an deux mille cinq, le cinq décembre, le Conseil Municipal de LA SALVETAT ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Philippe DAUVEL, Maire.

Date de la convocation : Le 29 novembre 2005.

Etaient présents: Mesdames et Messieurs DAUVEL - LADOUCE - VACHER - CARIVEN - SOUQUET - RAFFIER - LANGOT - CORBARIEU - GIMBRE - PATTI - MASSE - BISSO-GANDOU - ZINDJIRDJIAN - BERGOUGNIOU - FALIERES - JALLAIS - GARDELLE -

Procurations:

Gérard SOULIE donne procuration à Gilbert LADOUCE Bernard BORDENAVE donne procuration à Michel SOUQUET

Absents:

Jean-Michel CHAGNIOT - Paule THEOLAS - Josiane LASCROUX - Jean-Marc LATOUR - Maïté COUTIAN - Elisabeth COULOUMIERS - Eliane ANDRAU - Françoise JOUANDANNE -

Nombre de conseillers :		
En exercice	29	
Présents	18	
Votants	20	
Procurations	2	

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 45 et propose que Martine GIMBRE soit nommée secrétaire.

1 - ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 24 OCTOBRE 2005

Madame FALIERES étant absente au dernier Conseil ne vote pas.

UNANIMITE

2 - AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement sur l'exercice 2006, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice 2005, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'au 31 mars 2006, et ce, pour toutes les opérations inscrites au budget primitif 2006.

POUR: 18 CONTRE: 0

ABSTENTIONS: 3

3 - DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET PRIMITIF 2005- VILLE - ASSAINISSEMENT

3-1 VILLE

Afin d'opérer les régularisations de crédits sur un certain nombre d'opérations, Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Comptes à créditer

012 charges de personnel ······ 15 000.00 €

Comptes à débiter :

011 charges à caractère général······ 15 000.00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Comptes à créditer :

OP 26 cimetière 5 000.00 € TOTAL 5 000.00 €

Comptes à débiter :

OP 18 Ecole Condorcet 5 000.00 € **TOTAL**...... 5 000.00 €

POUR: 18 CONTRE: 0

ABSTENTIONS: 3

2-2 ASSAINISSEMENT

Afin d'opérer les régularisations de crédits sur un certain nombre d'opérations, Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

FONCTIONNEMENT

Comptes à créditer :

011 charges à caractère général······ 15 000.00 € TOTAL...... 15 000.00 €

Comptes à débiter

704 travaux ······ 15 000.00 €

TOTAL 15 000.00 €

POUR: 18 CONTRE: 0

ABSTENTIONS: 3

4 - DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL GENERAL

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer une demande de subvention au Conseil Général au taux le plus élevé possible, sur les dossiers suivants :

4-1 CONSTRUCTION DE LA CRECHE

Montant de l'opération 373 000.00 € HT

UNANIMITE

4-2 URBANISATION RD 82

Montant de l'opération : 32 577.50 € HT

UNANIMITE

4-3 AMENAGEMENTS AU CIMETIERE

- Création d'un columbarium
- Démolition reconstruction d'un dépositoire
- Caveaux préfabriqués de 2, 4 et 6 places
- Aménagements divers

Montant de l'opération : 64 755.00 € HT

UNANIMITE

5 - MISE EN PLACE DES QUOTIENTS FAMILIAUX POUR LES CLAE ET LE CLSH

Afin de se mettre en conformité avec les directives de la Caisse d'Allocations Familiales, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer sur les Centres de Loisirs Associés aux Ecoles (CLAE), et sur le Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH), des quotients familiaux selon les modalités suivantes :

POUR LES CLAE

	Quotient Familial inférieur à 500 €	Quotient Familial compris entre 500 € et 770 €	Quotient Familial compris entre 770 € et 1000 €	Quotient Familial supérieur à 1000 €
matin ou soir	8.60 €	9.00 €	9.40 €	9.80 €
matin et soir	17.20 €	18.00 €	18.80 €	19.60 €
12-14 h	0.22€	0.30 €	0.35€	0.40 €

POUR LE CLSH

	Quotient Familial inférieur à 500 €	Quotient Familial compris entre 500 € et 770 €	Quotient Familial compris entre 770 € et 1000 €	Quotient Familial supérieur à 1000 €
1/2 journée sans repas	5.30 €	5.60 €	5.90 €	6.10 €
1/2 journée avec repas	6.9€	7.20 €	7.50 €	7.80 €
journée complète	8.50 €	8.85€	9.10 €	9.40 €

Le quotient familial se calcule de la façon suivante :

Revenu brut annuel déclaré avant abattement en tenant compte des prestations familiales périodiques/nombre de parts

Ces tarifs rentreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2006.

UNANIMITE

Arrivée de Mr CHAGNIOT à 21 h 10 La procuration de Raphaëlle GEYNET est valable.

Nombre de conseillers :		
En exercice	29	
Présents	19	
Votants	22	
Procurations	.3	

6 - CHOIX D'UN PRESTATAIRE DE SERVICE POUR LES CLAE ET LE CLSH

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer un contrat de prestation de services avec la Fédération Régionale Léo Lagrange Midi Pyrénées, pour une durée de 1 an pour les montants suivants

UNANIMITE

7 - CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC LA MJC

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de l'autoriser, comme les années précédentes, à signer une convention de prestations de service avec la MJC, Fédération Régionale, pour une durée de 1 an, pour la mise en place d'un directeur, pour l'année 2006, pour un montant de 29 900 €. Ce financement tient compte du poste FONJEP.

POUR: 21 CONTRE: 0 ABSTENTIONS: 1

8 - AVENANT N° 1 AU MARCHE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer un avenant n° 1 avec la Société SCOLAREST, avec qui nous avons un contrat pour la restauration collective.

Cet avenant porte sur une augmentation de 1,13 % du prix pour tenir compte de la révision des indices alimentation.

UNANIMITE

9 - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Sur avis de la préfecture, il nous est conseillé en cas de démission d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres, de procéder au renouvellement intégral de celle-ci.

L'élection des 5 membres titulaires et 5 membres suppléants a lieu sur la même liste sans panachage ni vote préférentiel conformément à l'article 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'article 22-C du Code des Marchés Publics.

L'élection se fait à la représentation proportionnelle au plus fort reste, le Maire étant Président de droit.

Liste de la majorité :

Titulaires: Mme et Mrs CHAGNIOT – BISSO – LANGOT – LADOUCE – FALIERES

Suppléants: Mmes et Mrs SOUQUET - ZINDJIRDJIAN - CARIVEN - BORDENAVE -

GANDOU

Liste de l'opposition :

Titulaires: Mme et Mrs BERGOUGNIOU, JALLAIS, GARDELLE

Le vote donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 22 Suffrages exprimés : 22 Liste de la majorité : 19 voix Liste opposition : 3 voix

Quotient électoral : 22/5 soit 4.4

Nombre de postes attribués : Liste majorité : 19/4.4 = 4.3

4 postes attribués à la liste de la majorité.

Calcul du plus fort reste Liste majorité $19 - (4 \times 4.4) = 1.4$ Liste opposition 3 - 0 = 3

1 poste est attribué à la liste de l'opposition

Les membres titulaires de la commission d'Appel d'offres sont : Mr CHAGNIOT – BISSO – LANGOT – LADOUCE - Mr BERGOUGNIOU

Par ailleurs, le nombre de suppléants étant incomplet, il sera procédé lors du prochain Conseil à l'élection des 5 suppléants.

10 - ETUDE PROSPECTIVE

Monsieur le Mairie informe le Conseil Municipal qu'afin de pouvoir appréhender les perspectives d'équipements et d'aménagements de la commune à partir de 2005 et jusqu'en 2008, il est essentiel de se faire accompagner par une société d'expertise capable de travailler sur cette réflexion prospective.

Trois sociétés ont été contactées.

Deux ont répondu et une seule a fait une proposition d'intervention.

Il s'agit de la SCET pour un montant HT de 14 000 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer un contrat avec la Société Centrale pour l'Equipement du Territoire (SCET), 57, rue Bayard à TOULOUSE

POUR: 19 CONTRE: 0 ABSTENTIONS: 3

11 - MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES et RETRAIT DE LA CCST DU SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA FORET DE BOUCONNE

11-1 MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

La Communauté de communes de la Save au Touch a approuvé à l'unanimité en Conseil de Communauté le 1^{er} décembre 2005, la modification des statuts et des critères d'intérêts communautaires, tels que présentés sur le document joint.

Afin d'entériner ces modifications, il est nécessaire que chaque commune membre délibère sur ces modifications.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver :

- Les modifications statutaires ci-jointes approuvées par la Communauté de communes de la Save au Touch lors des Conseils de Communauté des 20 octobre 2005 et 1^{er} décembre 2005.
- Les modifications ci-jointes, des critères d'intérêt communautaires approuvés également par la Communauté de communes de la Save au Touch les 20 octobre et 1^{er} décembre 2005.

UNANIMITE

11-2 RETRAIT DE LA CCST DU SYNDICAT POUR L'AMENAGEMENT DE LA FORET DE BOUCONNE

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Par représentation-substitution, la Communauté de communes de la Save au Touch est adhérente au Syndicat Mixte pour l'aménagement de la Forêt de Bouconne, depuis le 24 décembre 1999.

Cependant, par délibération du 19 décembre 2002, le Conseil de Communauté a approuvé le retrait de la communauté de communes de la section « centre de loisirs » au 31 décembre 2005, selon des modalités transitoires approuvées lors de cette même séance.

La communauté de communes, est, à ce jour, toujours adhérente de ce syndicat pour la section « base de loisirs ».

Par délibération du 24 mars 2005, le Conseil a approuvé le principe du retrait de la Communauté de Communes de la Save au Touche du Syndicat Mixte pour l'aménagement de la Forêt de Bouconne, si la Communauté d'agglomération du Grand Toulouse n'adhérait pas au Syndicat Mixte « section base de Loisirs » avant la fin de l'exercice 2005.

A ce jour, aucune disposition modificative n'a été prise par la Communauté d'agglomération du Grand Toulouse et d'autre part, le syndicat mixte n'apporte aucune information sur une quelconque décision de modification concernant la base de Loisirs.

Dans ces conditions, la communauté de communes de la Save au Touch a confirmé sa décision de principe du 24 mars 2005, en approuvant à l'unanimité sa demande de retrait du syndicat mixte pour l'aménagement de la forêt de Bouconne par délibération du 20 octobre 2005.

A cet égard, chaque commune doit délibérer pour se prononcer sur cette demande de retrait.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la demande de retrait de la Communauté de communes de la Save au Touch du syndicat mixte pour l'aménagement de la forêt de Bouconne.

UNANIMITE

12 - MISE À DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COMMUNES A LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DE LA SAVE AU TOUCH

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à la disposition de la Communauté de communes un agent de la Maison de l'emploi pour une durée de un an.

Monsieur le Maire précise que l'agent a donné son accord et que le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable lors de sa dernière séance.

UNANIMITE

13 - AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Monsieur le Maire informe qu'une administrée ayant fait une chute en sortant de la maison des associations, a déposé un recours auprès du Tribunal Administratif de TOULOUSE pour mise en responsabilité de la Commune.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de déposer un mémoire en défense.

POUR: 19 CONTRE: 0 ABSTENTIONS: 3

14 - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de verser une subvention à l'association « Les P'tites patates » qui participe à un atelier CEL pour un montant de $267.10 \in$.

UNANIMITE

Fin du conseil à 22 heures 25